Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 449

Artikel: L'émancipation de la femme en Turquie : l'opinion d'un homme politique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

6 AVRIL 1935 — GENEVE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — No 449.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

O Lois, nous sommes vos esclaves.
La Matière nous a pétris.
Mais nous restons les chercheurs graves
De l'Idéal et de l'Esprit.

Emilia CUCHET-ALBARET.

Où nous en sommes...

Au début de chaque exercice, certaines de nos abonnées s'informent, avec un intérêt dont nous leur savons gré, de notre situation financière, et du recul ou de l'augmentation du chiffre de nos abonnés. Il ne nous est pas possible de leur répondre tout de suite, car nous devons attendre que, le système des paiements par bulletins verts ayant produit tous ses résultats, il faille alors recourir au grand moyen du remboursement postal; et ce moyen-là lui-même est d'une application longue et minutieuse, avant que soient rentrés tous les abonnements payés, et que soient raccrochés au vol les « impayés » pour cause d'absences ou d'oublis...

Ce n'est donc qu'aujourd'hui que nous pouvons apporter les précisions suivantes à tous ceux qui nous lisent et qui ont à cœur le succès de notre journal:

Du 1er janvier au 31 mars 1935, nous avons perdu (par dé ès, départs, raisons financières, indifférence pour nos idées) 85 abonnés
Durant la même période, nous avons gagné . . 19 nouveaux abonnés
Soit baisse de . . . . . 66 abonnements

Disons tout de suite que nous ne nous en étonnons nullement. Les temps que nous vivons sont si difficiles, si durs même pour tant de femmes, pour tant de ménages, que des lettres navrantes de désabonnement sont parvenues à notre Administration. D'autre part, celles et ceux des féministes suisses romands, qui sont encore actuellement privilégiés, font-ils tout ce qu'ils peuvent pour nous soutenir? réalisent-ils toujours qu'un abonnement au Mouvement *ne leur coûte que 41 centimes par mois? que, si eux-mêmes n'ont pas le temps de lire notre journal, il est bien des institutions ou des personnes s'intéressant à nos idées pour lesquelles le service d'un abonnement serait le bienvenu? et enfin que, si l'on veut la fin, il faut aussi vouloir les moyens, c'est-à-dire que, si l'on veut obtenir — une fois! — en Suisse le succès des principes féministes pour lesquels nous luttons, il ne faut pas se fatiguer de soutenir l'un des meilleurs moyens de propagande et de documentation que nous possédions: notre propre presse. Et le fait que, malgré les pertes enregistrées, notre effectif d'abonnés ne reste pas stationnaire, mais se transforme et se renouvelle, n'est-il pas en lui-même un symptôme encourageant?*

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE. »

AVIS IMPORTANT

Pendant l'absence de notre Rédactrice en chef, qui se rend à Istamboul pour le XIe Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, prière d'adresser toutes les communications concernant la rédaction du „MOUVEMENT" (articles, manuscrits, lettres, nouvelles, etc.) à Mme Vuilliomenet-Challandes, 7, Tête de Ran, La Chaux-de-Fonds.

Toute la correspondance concernant l'Administration (abonnements, changements d'adresses, annonces, etc.) doit comme d'habitude être envoyée à l'Administratrice de notre journal, Mlle Marie Micol, 14, rue Micheli-du-Crest, Genève.

Lire en 2me page:
In Memoriam: Mme Elisabeth Fonséque.
E. V.-A.: *Un livre à recommander: La famille Häberlin.*

En 3me et 4me pages:
V.: *Nos sportives: Le « Paris-St-Raphaël féminin. »*
Les bibliothèques dans les hôpitaux.
L'enfant de parents divorcés.
Musique et musiciennes. — Les Expositions.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:
Jeanne VUILLIOMENET: *Les femmes et les livres. Des livres nouveaux d'auteurs nouveaux.*
E. GD: *En l'honneur de Mme Cuchet-Albaret.*
Publications reçues.

Le travail féminin et la crise actuelle

(Suite) [1]

II.

Dans le chapitre destiné à jeter un jour net sur la notion du « double salaire », Mme E. Balsiger-Tobler remarque, en substance, que l'expression « double salaire » se trouve aujourd'hui dans la bouche de beaucoup de gens qui ne savent pas ce qu'elle signifie exactement.

On considère le plus souvent le chômeur qui « bricole », le petit rentier, le retraité, l'homme exerçant une profession quoique ayant de la fortune, la femme mariée exerçant une profession, comme appartenant à cette catégorie. Cela n'est pas exact, et celui-là seul qui exerce, à côté de sa profession essentielle, une profession, un métier secondaires, doit être considéré comme touchant un « double salaire ».

Les sommes gagnées par le chômeur, insignifiantes, mises en regard des salaires payés par une ville ou une région, peuvent, d'autre part, contribuer à diminuer sa misère. La même remarque vaut pour les métiers occasionnels exercés par les retraités et les petits rentiers. S'il en est qui n'auraient pas besoin de cet appoint, pour d'autres il est indispensable. Quant à celui qui exerce une profession tout en ayant de la fortune, il subit, lui aussi, les conséquences de la crise, du fait de la diminution de ses revenus et de l'aggravation de ses charges (impôts spéciaux progressifs, etc.).

La femme mariée exerçant une profession est aussi victime de la crise; en communauté avec son mari, elle paie des impôts plus élevés que d'autres, puisque l'on additionne les deux traitements. Eloigner la femme du travail professionnel aggraverait le chômage et rendrait plus difficile la situation de beaucoup de ménages.

Dans l'intérêt même de la diminution du chômage, il ne faut combattre que les véritables « doubles salaires », soit ceux payés à des gens qui ont, à côté de leur profession principale, un salaire accessoire, qu'il provienne du cumul politique ou de n'importe quelle source. Ceci parce qu'il y a des forces inemployées qui pourraient trouver là leur utilisation.

De son côté, Mlle Jucker expose les arguments de nos adversaires, et les réfute les uns après les autres.

Dans la plupart des cas, les attaques contre les « doubles salaires » sont dirigées contre les employées supérieures, contre la femme fonctionnaire bien rétribuée, et qui est en même temps une concurrente indésirable. Pourquoi donc ne s'attaque-t-on pas aussi à la femme de l'aubergiste ou à celle du boucher? Pourquoi ne parle-t-on pas de toutes les femmes mariées qui travaillent à la campagne?

Il y a malheureusement des femmes qui prennent parti contre le « double salaire » parce qu'elles n'en ont pas compris le principe, et qu'elles suivent leurs impulsions, au lieu d'être simplement raisonnables, et de comprendre toute l'injustice de ces mesures d'exception prises contre le travail féminin.

(La suite en 2e page.) L. H. P.

[1] Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

La formation professionnelle des jeunes filles

L'Ecole ménagère rurale de Marcelin s/ Morges organise chaque année deux cours de cinq mois. Celui d'hiver est toujours très fréquenté; pour le cours d'été, les inscriptions sont beaucoup moins nombreuses; pour le cours qui débutera le 1er avril, 12 places sur 24 sont retenues, dont quatre seulement pour des jeunes filles de la campagne vaudoise.

Le Département de l'Agriculture se plaint vivement de ce désintéressement de la population campagnarde, et parle de supprimer ce cours ménager d'été, pour le remplacer par un cours de formation professionnelle pour personnel féminin citadin. Avant de prendre cette mesure, il adresse un appel aux paysans vaudois, leur reprochant de ne pas vouloir consentir, pour leurs filles, les sacrifices qu'ils accomplissent sans hésiter pour leurs fils.

« Lorsque le fils, fût-il seul garçon dans la famille, doit faire son école de recrues, on s'arrange tout de même. S'il est appelé à une école de sous-officiers, il y a dans la famille plus de fierté légitime que de mauvaise humeur.

« Alors quoi? La jeune fille, elle, n'aurait pas la même possibilité, disons le mot, le même droit que son frère, à faire une école professionnelle et civique? Professionnelle pour se mieux préparer à sa tâche de maîtresse de maison, et probablement de mère de famille, tâche qu'elle devra accomplir, dans la majorité des cas, durant toute sa vie. D'un côté, cinq mois d'absence de la maison, et de l'autre, une vie d'activité! Et durant cette vie entière, on bénéficiera peut-être du développement de caractère et de l'ouverture d'horizon personnel que peuvent donner à une jeune fille cinq mois de « service civil » fait de vie et de travail en commun avec des camarades de caractères et de conditions sociales variés. »

S. B.

L'émancipation de la femme en Turquie

L'opinion d'un homme politique

Récemment, l'un des ministres turcs, le général Ismet Inönü, parlant de la situation nouvelle faite à la femme de son pays, s'est exprimé de la façon suivante:

« Le fait que la grande Assemblée nationale a consacré la maturité politique de la femme turque est un événement que tout notre peuple doit consacrer solennellement. Cette maturité, la femme turque en a donné la preuve au cours de ces dernières années. et l'on ne peut trop louer la compréhension politique et les capacités dont elle a fait preuve. Les femmes sont entrées avec vaillance dans la lutte pour la vie, et ne se sont

Lettre de Hollande

A mes chères compatriotes Lectrices du „Mouvement Féministe"

Chaque année, le 8 février, c'est fête à Leyde, car notre vieille Université célèbre son *Dies natalis*. Les drapeaux flottent, les écoles supérieures ont congé, les étudiants s'entassent en chantant sur des bateaux, et rament le long des canaux et des fossés dont la ville est si riche.

A deux heures, les abords de l'Université, située sur le vieux et pittoresque Rapenburg, sont sillonnés de calèches, aux couleurs des Facultés, dans lesquelles se trouvent les Comités des différents « corps » ou sociétés d'étudiants. Après avoir gaîment circulé par la ville, ils se rendent à l'Aula de l'Université pour y entendre le discours du *Rector magnificus*. Les professeurs et leurs femmes, les notables de la ville: le maire, les échevins, les curateurs, et les autres étudiants s'y rendent séparément.

A 2 heures précises, l'Aula, beaucoup trop exiguë, hélas! pour les 3000 étudiants que compte notre Université, est entièrement remplie, à part les estrades où prendront place les notables et les professeurs.

L'orchestre d'étudiants, sur la galerie, entonne gaîment le *To Vivat*; on se lève comme un seul homme : le *pedel* (huissier) marche en tête avec son sceptre et ses attributs; les professeurs, dans leurs longues robes noires à col et revers de velours, le béret sur la tête, défilent lentement. C'est le grand jour où l'on sort toutes ses médailles, décorations et grands ordres universitaires. On en sort de toutes les couleurs et de tous les pays, le joli ruban du doctorat d'honneur de la Sorbonne: rouge, blanc, bleu avec hermine blanche, des ordres anglais, suédois, norvégiens, américains, égyptiens, etc., beaucoup d'entre eux reçus pour services rendus à la science.

Mais... et voici le point où je voulais en venir pour intéresser les lectrices du *Mouvement Féministe*. Au milieu de tous ces hommes, une gracieuse apparition féminine attire les regards: une masse de cheveux blonds dorés entre toutes ces têtes plus ou moins chauves, toge et béret, noirs aussi, égayés de l'écharpe jaune-orange du doctorat en Sorbonne... C'est Mlle Antoniadès, professeur de grec post-classique (byzantin et moderne). Grâce à son travail assidu et à son énergie, elle a su prendre sa place au milieu d'un corps professoral très conservateur, dans la plus ancienne Université de Hollande (1575).

Mlle Antoniadès est née à Athènes en 1895; elle y a fait ses études jusqu'en 1920, puis elle les

Cliché Mouvement Féministe

Mlle ANTONIADÈS

Professeur de grec post-classique à l'Université de Leyde (Hollande)

continua à la Sorbonne, où elle passa sa licence et soutint sa thèse de doctorat en 1930. Le sujet en fut: *L'Evangile de Luc*, étude de grammaire et de style.

La plupart des cours de Mlle Antoniadès se donnent en français, ce qui n'offre pas de difficulté pour les Hollandais cultivés. Cette dernière année, elle a fait deux cours en hollandais: l'un sur la civilisation, l'autre sur la littérature byzantine, ce qui représente aussi une somme énorme de travail, le hollandais étant une langue très difficile à parler et à écrire.

Chaque année, quand je vois le défilé des professeurs à l'Aula, j'éprouve un sentiment de fierté en voyant l'unique représentante de notre sexe, et je médite le projet de faire part de mes impressions à mes chères sœurs du *Mouvement Féministe!* Cette fois, ma lettre est écrite, et je suis sûre que vous partagerez mes sentiments d'admiration pour cette jeune femme énergique, persévérante et bien douée. Elle est restée si féminine que, cet après-midi, quand j'entrai dans son petit salon pour l'interviewer, je la trouvai en train de coudre une robe!

E. VAN HOLK-WAVRE.
(Leyde)

pas bornées à travailler dans leur maison ou dans les champs, mais se sont jointes au courant de la vie fiévreuse des villes. Elles ont rempli les écoles, et ont accompli les travaux techniques les plus difficiles dans les Facultés. A l'Université, des femmes professent, et des femmes occupent avec succès des postes de direction dans les lycées et les écoles normales. Ce sont là les conquêtes des douze dernières années. Les femmes turques ont passé des ténèbres les plus épaisses de la période de l'esclavage à la clarté de la République. Mais il faut dire que le gouvernement s'est activement employé à empêcher toute possibilité d'attaque étroite et réactionnaire contre l'émancipation de la femme, et son concours a contribué à mettre en lumière leur situation.

— Qui pourrait mieux, ajoute le Ministre, que des femmes, comme celles que nous voyons maintenant en Turquie créer un foyer? et quelles espérances ne donne pas toute cette génération d'enfants élevés par de pareilles femmes? Alors qu'en tant que mères, elles sont les protectrices de nos enfants, comme députées, elles vont devenir les protectrices de notre pays tout entier. Nous attendons des femmes, qui vont occuper les fonctions élevées qu'elles ont conquises, qu'elles étendent leurs mains sur tous les domaines de la vie sociale, afin de venir en aide à tous leurs concitoyens, pour les développer et les élever eux aussi. »

... Nous avouons ne pas nous représenter très aisément M. Minger, ou le successeur encore inconnu de M. Schulthess, tenant pareil discours à des journalistes étrangers.

IN MEMORIAM

Mme Elisabeth Fonséque

Nous venons d'apprendre avec un vrai regret le décès de Mme Elisabeth Fonséque, l'ancienne présidente de la Société française pour l'amélioration du sort de la femme, décès survenu à Paris, il y a quelques semaines.

Mme Fonséque était, en effet, une féministe de la vieille roche, qui s'était consacrée dès son enfance à la défense de nos idées. Toute petite fille encore, elle avait connu Maria Deraisme, l'une des précurseurs du mouvement féministe en France, qui exerça une grande influence sur elle, et à qui elle succéda à la présidence de la Société pour l'amélioration du sort de la femme, l'un des plus anciens groupements féministes français, puisque sa fondation remonte à 1870. En outre, en 1926, Mme Fonséque devenait présidente de la Section du Suffrage du Conseil National des Femmes françaises, ne laissant ainsi échapper aucune occasion de travailler pour le succès du droit de la femme. Ceci à côté de son professorat, qu'elle exerça pendant plus de quarante ans, enseignant la diction avec un sens littéraire averti, et trouvant encore le temps d'organiser des cours populaires et des conférences littéraires dans certains quartiers de Paris.

Active, vivante et vibrante, d'un accueil toujours chaleureux et aimable, Mme Fonséque était une de ces personnalités qu'il faisait bon rencontrer dans des Congrès et dans des réunions féministes. Croyant fermement à un idéal de compréhension internationale, elle fut pendant plusieurs années une fidèle des Assemblées de la Société des Nations, et septembre la ramenait toujours régulièrement à Genève, — elle et son mari, car comment séparer la mémoire de l'une du souvenir de l'autre? Couple uni s'il en fut, partageant les mêmes idées, luttant pour les mêmes causes, M. et Mme Fonséque donnaient par leur présence, par la conviction de leur effort, un encouragement à croire au succès définitif du bien, — encouragement dont notre période a singulièrement besoin!

Nous les avons encore entrevus tous deux à Paris en juillet dernier, elle déjà atteinte par la maladie, lui, toujours attentif à la ménager, à lui faciliter toutes choses. Et maintenant que la grande séparation est intervenue, c'est un message de chaleureuse sympathie que nous tenons à exprimer ici à celui qui reste seul, en même temps que l'assurance de notre regret et de notre reconnaissance envers celle qui est partie.

E. Gd.

Le travail féminin et la crise actuelle

(Suite de la 1re page.)

On dit qu'il est injuste qu'une famille bénéficie d'un double salaire pendant la crise. Or, il y a quelquefois deux et même trois salaires dans une famille, lorsque des enfants majeurs vivent au foyer. Et l'on n'a pas le droit d'intervenir dans la vie d'une famille. Seul le troisième Reich s'y est risqué... et a fait de très fâcheuses expériences!...

Si l'on pouvait nourrir l'espoir que les mesures prises contre le travail des femmes amèneraient une diminution du chômage et de la crise, on pourrait encore s'y résigner, mais la preuve est faite qu'il n'y a pas, de ce côté-là, une amélioration économique quelconque à escompter. On prononce de grands mots; on parle de la femme exerçant un métier, qui enlève le pain de la bouche d'un père de famille. Qui prouve que le père de famille aura la place de la femme congédiée? Rien; et l'on peut, sans courir grand risque, prévoir qu'une jeune fille ou un jeune homme célibataire prendront ce poste, si l'on remplace l'employée renvoyée au lieu de supprimer tout simplement le poste, comme on le fait si souvent!

On dit aussi que le travail de la femme nuit à la vie familiale. Mais la répercussion du travail de la mère sur la vie de famille peut être compensée par d'autres avantages considérables qui permettent de donner une meilleure éducation aux enfants et qui améliorent le statut économique de la famille.

On trouve tout naturel de payer davantage le travail qualifié que le travail non qualifié. Personne ne s'indigne de ce que le bon médecin gagne davantage que le mauvais. Mais on s'indigne de ce qu'une femme mariée professionnellement qualifiée touche un salaire!

L'exercice d'une profession n'est considéré, dans la plupart des cas, surtout chez l'ouvrière de fabrique, que du point de vue lucratif; mais dans d'autres cas, la femme apporte à sa profession ce qu'elle a de meilleur, et trouve dans cette partie de sa vie des joies réelles. On a prétendu également que les femmes mariées étaient souvent négligentes dans leur profession... mais, avec la concurrence intense actuelle, on se demande quel patron, fût-il l'Etat, conserverait à son service une employée qui se montrerait inférieure ou paresseuse?...

Dans un autre chapitre, Mlle Pestalozzi établit la situation à fin juin 1934, des fonctionnaires communaux, cantonaux et fédéraux, par rapport au double salaire. Elle relève qu'en juin 1933, le Conseil National a été nanti d'un postulat invitant le Conseil Fédéral à étudier la situation des fonctionnaires, employés et ouvriers qui sont occupés dans les services de la Confédération, afin que deux époux n'émargent pas ensemble au budget de la Confédération. Or, on a constaté que le nombre de ceux-là était infiniment modeste: 0,6 % à peine. Ce n'est pas ce pourcentage qui suffira à conjurer la crise et le chômage!

On sait qu'une loi fédérale prévoit que les engagements des fonctionnaires femmes peuvent être résiliés en cas de mariage, et que dans les Postes, Télégraphes et Téléphones, cette règle est absolue.

Dans le canton de Berne, le Conseil d'Etat avait pris la décision de n'engager aucune femme mariée, et de pourvoir au remplacement éventuel par des chômeurs de celles qui étaient en fonctions. Devant les protestations du personnel féminin et des Associations féminines du canton, et à la suite d'une enquête qui révéla le nombre infime de cette catégorie de fonctionnaires, cette mesure fut rapportée, ce qui n'empêcha pas la même question de se poser à nouveau en 1934, et d'être résolue dans un sens plus restrictif.

Dans le canton de Genève, les événements ont changé depuis que fut écrite l'étude de Mlle Pestalozzi. La campagne menée contre le double salaire et le travail de la femme a abouti à la pire des injustices, à la plus inadmissible de celles que nous ayons eu à supporter depuis longtemps. Le *Mouvement Féministe* en a entretenu longuement ses lecteurs au début de cette année.

Dans le canton de Zurich, c'est en 1933

Un livre à recommander

La famille Häberlin[1]

Que nous, femmes, sommes, aussi bien que les hommes, soumises aux lois, que, dans notre vie de femmes, il faut à chaque pas nous conformer à des lois ou entrer en conflit avec elles, nous le savons depuis longtemps, nous qui défendons le vote des femmes. C'est justement cette obligation de nous soumettre à des lois à l'élaboration desquelles nous n'avons pas contribué, qui nous pousse avant tout à demander sans cesse de nouveau les droits et les devoirs politiques. Conscientes, par conséquent, d'avoir à faire durant toute notre existence avec la législation, il arrive néanmoins que nous ignorions la teneur de ces lois dont nous sommes bien obligées, selon notre situation, de comprendre les arrêtés.

Or, une femme juriste bâloise vient précisément de publier un livre montrant une vie de femme comme il y en a tant d'autres, et à toutes les vicissitudes de laquelle se mêle le droit en vigueur. Une jeune fille épouse l'homme qu'elle aime, et déjà surgit la question de savoir comment des fiançailles vous lient devant la loi, quel sera le régime matrimonial du jeune couple, quels droits et quels devoirs les époux ont l'un à l'égard de l'autre. Viennent les enfants; il s'agit maintenant de répondre à la question: quels sont les droits des parents, et quels sont ceux de l'enfant? Le mari s'éloigne un certain temps de sa femme, et noue une intrigue avec une jeune fille, en sorte que la question du divorce se présente. Les possibilités et les suites d'un divorce sont pesées. Plus tard, cependant, l'époux revient à son épouse, mais le bonheur retrouvé ne dure guère, car le mari meurt d'accident.

Ici se place la question de la succession: il faut maintenant que la veuve se débrouille au milieu des règlements successoriaux, et l'auteur montre d'une façon précise quels sont les droits de succession des enfants, ceux de la mère (ou de parents moins proches). En des scènes très vivantes, on voit la veuve, d'abord fort empêchée, se faire peu à peu à sa vie indépendante, prendre des décisions, et, toujours de nouveau, se trouver devant des règlements à débrouiller: elle engage une jeune fille pour l'apprentissage ménager, et doit conclure avec elle un contrat; surviennent des conflits avec les voisins; une locataire peu honnête doit être expulsée; il lui faut se débattre au sujet d'une caution signée à son insu par son mari; elle a des dettes à payer, une demande de dédommagement à adresser pour la mort par accident de son mari, dont un ami est responsable; il importe qu'elle soit au clair sur sa propre situation financière, qu'elle prépare sa feuille d'impôts, contracte des polices d'assurances... Le choix d'une carrière pour ses enfants est étudié avec soin; elle-même, vu ses maigres ressources, devrait se décider à travailler professionnellement. Etc., etc.

Tout cela, ce sont des préoccupations quotidiennes que nous vivons nous-mêmes ou observons autour de nous. Choses de tous les jours, et cependant, nous ne nous rendons en général pas compte que, de ce fait, il nous faut sans cesse nous conformer à des prescriptions légales qu'en grande partie nous connaissons mal. Le livre d'Edith Ringwald a pour but de nous aider. Facile à comprendre, il explique clairement les arrêtés de notre Code civil et de notre Code des obligations, ainsi que d'autres règlements, et cela pour les circonstances les plus diverses; il nous enseigne à voir clair dans les ordonnances législatives, à sauvegarder nos droits, à remplir les devoirs qui nous sont imposés.

Le dernier chapitre de ce volume, enfin, expose tout au long la situation de la femme dans l'Etat, son manque de tout droit politique, et la nécessité de sa collaboration à la chose commune. Même les pays où, il y a des milliers d'années, existait le matriarcat, et leur lente évolution vers le patriarcat, passent sous nos yeux. Bien entendu, tous les problèmes d'actualité concernant les femmes sont présentés, mis bien en évidence: nationalité de la femme mariée, difficultés amenées par la crise, la question du « cumul », — bref toute l'actualité féminine. Ce livre est donc un conseiller juridique et économique pour la vie de tous les jours, et il apportera certainement une aide précieuse aux familles qui le liront. Une traduction française serait-elle possible?...

E. V. A.

(Trad. par M.-L. P.)

[1] Edith Ringwald, Dr. en droit et économie politique. (En allemand seulement.) Birkhäuser et Cie, édit., Bâle. Prix: 5 fr. 80.

Les femmes et les livres

Des livres nouveaux d'auteurs nouveaux

I.

La Cage aux rêves et *Bois-Mort.*

J'ai rarement lu des livres écrits par des plumes féminines qui soient aussi « livres de femmes » que ces deux romans de Monique Saint-Hélier; j'y trouve l'inspiration plutôt que l'application, de l'intuition et peu de raison, le charme capricieux des lignes floues et des plans volontairement obscurs rachetant l'absence de solidité et de simplicité, et aussi des destins qui se mêlent et parfois s'embrouillent en dépit de toute logique.

Tels que l'auteur nous les donne, *La cage aux rêves* et *Bois-Mort* sont assez beaux et assez inégaux pour justifier les appréciations si contradictoires de littérateurs et critiques aussi autorisés que des Henri de Régnier, des Thibaudet, des Edmond Jaloux, des Henri Ghéon, qui s'en déclarent enthousiasmés, ou de Georges Le Cardonnel, René Lalou et André Thérive, qui se sont montrés particulièrement sévères.

Oui, je comprends que l'on reproche à Monique Saint-Hélier ses maniérismes, ses petites affectations, ses obscurités voulues ou non, ses subtilités un peu lassantes; mais peut-on ne pas admirer cette émotion voilée et d'autant plus communicative, cet humour un peu âpre, cette poésie qui charme, cette sensibilité qui émeut?

On a écrit à propos de la recherche de la vérité humaine qui est, je crois, la caractéristique de l'œuvre de Mme Saint-Hélier, que l'auteur atteint cette vérité mieux encore par ce qu'elle suggère que par ce qu'elle écrit. Il est de fait que le lecteur lit souvent entre les lignes, et que les silences, les réticences même, ont une valeur très grande.

Monique Saint-Hélier — de son vrai nom Mme Briod-Eimann — née à La Chaux-de-Fonds, où elle suivit le gymnase, et mariée à un journaliste vaudois, vit à Paris, — si on peut appeler « vie » la rêverie, la méditation, la concentration spirituelle auxquelles la voue depuis des années la fragilité de sa santé. Sa réclusion forcée, la fréquentation d'amis de choix, l'absence des chocs et des redressements qu'inflige la vie à ceux qui l'affrontent quotidiennement, l'admiration pour Rilke, dont elle fut l'amie et le disciple, tout dans cette existence en marge du réel explique la sensibilité si particulière de notre auteur.

Dans *La cage aux rêves*, Monique Saint-Hélier se penche sur son enfance et son adolescence rêveuses, inquiètes, traversées d'éclairs de passion. On y lit des pages adorables et aussi des passages un peu confus, un peu absurdes... on suit la petite enfant dans une atmosphère de conte de fées... on y manque un peu d'air... tout y est concentré et ramassé, ou vague et diffus, et passe de la poésie, la plus vaporeuse au détail le plus réaliste. Ce livre, je l'aime comme j'aime mes amis, pour ses défauts autant que pour ses qualités.

Bois-mort nous emmène dans un autre univers, plus peuplé, plus divers, mais non moins captivant, où un petit nombre de gens se mêlent et se heurtent durant un petit nombre d'heures. En apparence, il ne se passe rien ou presque rien. En réalité, des vies sont transformées, des passés surgissent et influent sur le présent, toutes sortes de choses obscures passent en pleine lumière, et des incidents tout simples nous paraissent l'être beaucoup moins. Et puis rien ne finit, rien n'est définitif.

Le lecteur ferme le livre, un peu mystifié peut-être; mais il sait qu'il n'oubliera pas de sitôt les personnages à demi réels dont il vient de partager, pendant si peu de temps, la vie à peine esquissée. Il sort, comme Henri de Régnier, d'une atmosphère mêlée de rêverie et de réalité, où apparaissent des hommes et des femmes qui s'imposent à nous, et il murmure avec Thibaudet: « Voilà un nom, voilà une œuvre! »

II.

Sara-Alelia.

Un roman « protestant », a-t-on écrit de ce livre, qui vient d'être traduit en français, signé par une Suédoise, Mme Hildur Dixelius von Aster. Protestant, il l'est peut-être par la tournure d'esprit de l'héroïne, Sara-Alelia, fille et femme de pasteurs, par sa vie toute intérieure, ses conflits et ses redressements, bien que j'aie peine à imaginer ces caractéristiques comme relevant exclusivement de l'Eglise réformée.

L'histoire débute par une faute que commet Sara-Alelia — péché de chair, dirait un moraliste d'autrefois, — et elle continue par le repentir, le redressement, l'élévation soutenue, la foi qui la secourt dans la détresse. Elle se déroule en Laponie, pays rude sous sa lumière boréale si impitoyable, peuplé d'originaux de tous bois, Lapons superstitieux, pasteurs, évangélistes ou maîtres d'école suédois, engagés à fond dans la lutte contre l'ignorance et l'ivrognerie, et se défendant du mieux qu'ils peuvent contre l'isolement dans ce pays de loups, contre les difficultés matérielles, et les tentations toujours présentes.

Le récit englobe trois générations et prend de ce fait un charme certain. Sara-Alelia, la jeune étourdie du début, finit en odeur de sainteté, patriarche régnant sur ses fils et sur leurs enfants et petits-enfants, et dont les arrêts ont force de loi. Une vraie femme, d'une humanité qui vous saisit; elle marche vers l'étoile; ses pas d'abord incertains se raffermissent par le miracle de sa foi. Une réelle poésie se dégage des plus minces incidents de sa vie, renforcée encore par le pittoresque des mœurs et l'effroyable rudesse de la vie en Laponie d'alors, et de « cette neige qui